Campus d'Angers

2, rue André Le Nôtre
49045 Angers Cedex 01

Organisation de l'évacuation des bâtiments sur le campus d'Angers

1. composition et rôle de l'équipe d'évacuation

A- composition

1 chargé/responsable d'évacuation et un suppléant par zone d'alarme (bâtiments A,B,C,D et F, E, Ebis)
1 serre-file par zone
1 chargé/responsable sécurité sur le site

B- rôle de chacun :

JE SUIS…	MES DEVOIRS/TACHES SONT …
Un personnel/ étudiant/ public	❑ Evacuer le bâtiment en respectant les consignes d'évacuation en cas d'alarme ou d'incendie ❑ Rejoindre le point de rassemblement et y rester grouper pour faciliter l'identification des absents ❑ Se tenir à disposition des équipes de secours (responsable d'évacuation ou aux serre-files, pompiers) ❑ Attendre l'autorisation de réintégrer le bâtiment et suivre les directives données par le responsable d'évacuation.
Un encadrant (enseignant, chef de service…)	❑ Gérer son groupe/service du début jusqu'à la fin de l'intervention. ❑ **Au point de rassemblement** : comptabiliser les présents, identifier les personnes manquantes et transmettre les informations au responsable d'évacuation ou aux serre-files.
EQUIPE D'EVACUATION	
Un guide-file (à défaut, un serre-file)	❑ Orienter les occupants vers le point de rassemblement. ❑ Donner des instructions en cas d'impossibilité d'évacuer (= confinement).
Un serre-file 	❑ Mettre un gilet jaune ❑ Vérifier que tout le monde a bien évacué les locaux. (Pour ce faire, utiliser un cheminement de manière à n'oublier personne). ❑ Fermer les portes (pas à clé) après vérification des locaux ❑ Faire évacuer les personnes à mobilité réduite ou les mettre en sécurité dans un Espace d'Attente Sécurisée - EAS / palier extérieur ou intérieur d'escalier ❑ Rapporter les informations sur la situation de la zone à couvrir (zone évacuée « entièrement », « partiellement », « pas du tout », « ne sais pas ») au responsable d'évacuation. ❑ Aider à identifier les manquants et blessés sur le point de rassemblement et à remonter l'information au responsable d'évacuation. ❑ Rester à disposition du responsable d'évacuation et des pompiers. ***NB. : en l'absence du responsable d'évacuation : effectuer ses tâches***
Un responsable d'évacuation (ou à défaut, un serre-file) 	❑ Mettre un gilet orange et rejoindre le point de rassemblement ❑ Veiller à ce que les personnes évacuées rejoignent le point de rassemblement ❑ **Alerter les pompiers (☎ 18 ou 112)** ❑ **Accueillir ou charger quelqu'un d'accueillir les pompiers au portail indiqué (penser à avoir un badge pour ouvrir le portail)** ❑ Faire le point sur l'identification des personnes manquantes et blessées au lieu de rassemblement avec l'aide des serre-files et des encadrants de groupes. ❑ Renseigner la fiche « retour d'informations sur l'évacuation » et la transmettre au service SST : serviceprevention@agrocampus-ouest.fr
EQUIPE D'INTERVENTION	
Un membre de l'équipe sécurité	❑ Effectuer une levée de doute. **En cas d'incendie avéré ou de doute persistant après la levée de doute :** ❑ **Alerter les pompiers (☎ 18 ou 112)** ❑ **Accueillir ou charger quelqu'un d'accueillir les secours au portail indiqué pour ouvrir le portail et les guider. (ex. Penser à prendre un badge)** ❑ **Prévenir la direction / le groupe sûreté (DPL&SST)** ❑ **Se charger de la mise en sécurité des bâtiments /Couper ou faire couper les énergies (gaz, électricité)** ❑ **Faire le point sur l'identification des manquants et des blessés au lieu de rassemblement avec l'aide de l'équipe d'évacuation.** ❑ **Aller à la rencontre des pompiers pour :** **1-Faire un état des lieux aux pompiers : la situation/la localisation exacte du sinistre/le nombre de manquants et de blessés éventuels** **2- Leur transmettre les plans, clés d'accès, …** ❑ Réarmer le SSI et les boitiers vert des portes sous accès par badge ❑ Autoriser ou non la réintégration dans le bâtiment selon la situation. ❑ Demander aux électriciens de site de réarmer les équipements asservis à la centrale incendie ❑ Consigner l'évènement au Registre de sécurité *(Situé à l'accueil)* et dans la main courante ❑ Faire un retour d'information au service SST : serviceprevention@agrocampus-ouest.fr
Electriciens de site	❑ Réarmer les équipements de secours asservis à la centrale incendie (CCF, PCF, CTA…) ❑ Informer le service SST du réarmement des équipements de secours serviceprevention@agrocampus-ouest.fr
Direction ou son représentant	❑ **Décider d'un plan d'action adapté à la situation.** ❑ **Mettre en œuvre ou faire mettre en œuvre le plan d'action.**

Lieux de regroupement

L'INSTITUT agro Rennes Angers

Emplacement des points de rassemblement

N°1 : près du bassin

S'y regroupent les personnes des bâtiments A, B, C, D (sauf DFVE) et le (la) responsable d'évacuation 1 ou son (sa) suppléant(e).

N°2 : nouveau parking des personnels, près du bâtiment G

S'y regroupent les personnes des bâtiments E, EBis, F, G, du foyer des étudiants et de la DFVE ainsi que le (la) responsable d'évacuation 2 ou son (sa) suppléant(e)



PROCEDURE D'ALERTE

INSTITUT AGRO : CAMPUS D'ANGERS

EN CAS D'INCENDIE, ACCIDENT, ASPHYXIE…

1 - PRÉVENIR LES SECOURS EXTERNES :

SAMU / Pompiers/ Police : ☎112 (N° urgence par SMS : 114)

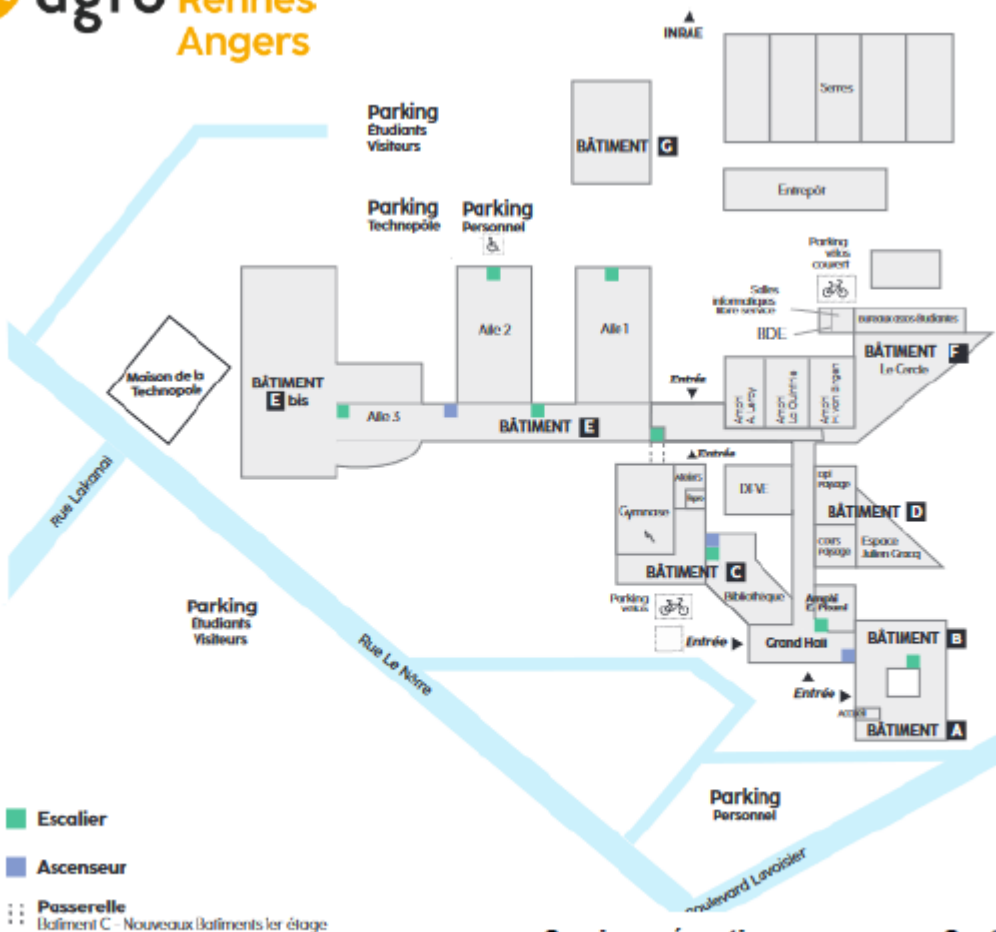
Préciser ➔ la nature du sinistre : **FEU ou ACCIDENT**
➔ sa localisation : **ANGERS + AGROCAMPUS OUEST**
+ Lettre du bâtiment (A, B, C, D, E, EBis, F)
➔ L'entrée concernée : **2, rue André Le Nôtre**

2 - ENVOYER une personne à l'entrée appropriée pour l'accueil des secours
Rq. : elle doit y rester jusqu'à l'arrivée du dernier véhicule des secours attendus

3 - PRÉVENIR LE STANDARD : 02 41 22 54 54

Indiquer : la nature et la localisation du sinistre,
le point d'accueil des secours

L'INSTITUT agro Rennes Angers



Service prévention **Septembre 2022**

Consignes en cas d'incendie



Vous êtes témoin d'un départ de feu :

			
DONNEZ L'ALARME	**ALERTEZ**	**LUTTEZ**	**ÉVACUEZ OU PROTÉGEZ-VOUS**
Déclenchez immédiatement l'alarme à l'aide des boîtiers rouges situés dans les circulations ***ou par tout autre moyen (oralement…)***	Prévenez ou faites prévenir les pompiers et suivez la **procédure d'alerte**	Attaquez ou faites attaquer les flammes au plus vite en employant les moyens à votre disposition.	Ne prenez pas de risques, protégez-vous de la chaleur et des fumées.

Consignes d'évacuation



L'alarme incendie informe d'un DANGER qui peut être invisible et/ou inodore de l'endroit où vous êtes.

Dès l'audition du signal sonore ou sur ordre d'évacuer



CESSEZ VOS ACTIVITÉS

… **fermez les fenêtres** et éteignez les appareils électriques sous tension, et les appareils utilisant le gaz.



EVACUEZ

… quittez le bâtiment sans précipitation, **en fermant les portes des locaux**, et en se dirigeant vers l'issue la plus proche

- ⇨ Ne pas prendre l'ascenseur
- ⇨ Ne jamais revenir en arrière
- ⇨ Ne pas se réfugier aux étages supérieurs
- ⇨ Déverrouillez les portes sous accès par badge à l'aide des boîtiers verts situés à proximité de celles-ci



RESPONSABILITÉ DES ENSEIGNANTS lors des enseignements
Chaque enseignant est tenu de faire évacuer les étudiants qu'il encadre dans le respect des présentes consignes.



PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La mise à l'abri des personnes à mobilité réduite (PMR) qui ne sont pas en mesure d'évacuer par leurs propres moyens ou avec l'aide humaine disponible, s'effectue par transfert horizontal de la zone sinistrée vers une zone « refuge » non concernée par le sinistre au même niveau du bâtiment (voir plans d'évacuation).



REGROUPEZ VOUS

… sur les points de rassemblement situés à l'extérieur des bâtiments.

INFORMEZ

… les pompiers si une personne est restée dans les locaux.

Au moindre doute de l'absence d'une personne dans l'établissement, prévenir immédiatement et impérativement l'équipe d'évacuation.

Fin d'ALERTE : La réintégration dans les locaux se fait uniquement sur autorisation du chef d'établissement ou de son représentant (responsable d'évacuation), après avis favorable des pompiers ou d'une personne compétente.

Recommandations

Dans la chaleur et la fumée, **se baisser** (l'air frais est près du sol).

Si les couloirs et les escaliers sont envahis de fumée, rester sur place, maintenir fermées les portes d'accès des locaux, manifester sa présence aux fenêtres et attendre les secours

CONSIGNES GENERALES D'EVACUATION DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)

Définition d'une PMR : toute personne ayant un handicap (permanent ou temporaire) limitant ou empêchant leur évacuation rapide par elle-même.

Voici les consignes générales à suivre et à adapter pour l'évacuation des PMR :

Qui prend en charge et aide une PMR ?

Si la PMR est un personnel :	Si la PMR est un étudiant :	Si la PMR est un "public" :
Ce sont **ses collègues** ou le **chargé d'évacuation**	C'est l'**enseignant**	Ce sont les **personnes "accueillantes"**

Vous pouvez solliciter de l'aide auprès d'étudiants ou de personnels présents

Dans la mesure du possible,
accompagner ces personnes jusqu'au point de rassemblement
(à l'aide ou non de matériel de portage)

Pour rappel : il est interdit d'utiliser les ascenseurs

Que faire en cas d'impossibilité d'évacuer rapidement une PMR ?

Définition d'un EAS : c'est "Espace d'Attente Sécurisé". C'est une zone à l'abri des fumées, des flammes et du rayonnement thermique permettant à une PMR d'attendre son évacuation par les services de secours.

1. Mettre la PMR en sécurité dans un EAS

Bâtiment avec Zone refuge	**Bâtiment avec LAS (en dernier recours)**
Accompagner la PMR dans un espace sécurisé à l'air libre (coursive, palier d'escalier à l'air libre...) ou tout autre Espace Sécurisé éloigné de l'incendie permettant le désenfumage et la protection du rayonnement thermique. (exemple : palier d'escalier encloisonné)	Accompagner la PMR jusqu'au Local d'Attente Sécurisé le plus proche.

2. Prévenir les secours de la présence d'une PMR

Une fois accompagnée dans cet espace protégé, la personne accompagnatrice doit rejoindre le point de rassemblement le plus rapidement possible pour transmettre l'emplacement de la PMR au responsable d'évacuation.

Pour rappel : une fois sorti, il est interdit de retourner à l'intérieur du bâtiment.

C'est le rôle des services de secours d'effectuer alors l'évacuation de la PMR.